

Texte est libre de droit. Il peut être diffusé en mentionnant la référence.

L'utilité sociale de l'animation socioculturelle : problématiques, enjeux, politique de financement.

Gabriel Bender, sociologue et historien
Professeur Haute école valaisanne, domaine santé-social

*Est-ce vrai que les jésuites répondent toujours aux questions par une question ? demande le pasteur.
D'où tenez-vous cette information ? lui répond le jésuite.*

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, bonjour et merci de m'avoir invité à votre rencontre

Ce mot d'esprit pour vous rappeler que la sociologie préfère interroger les questions plutôt que de donner des réponses. Le risque de se tromper est moindre. Il y a un côté jésuitique dans notre approche que je ne renie pas, puisque je préfère vous interroger au sujet de l'utilité sociale de l'animation. Premièrement, parce que cela est plus stimulant pour débiter une journée de réflexion, et, deuxièmement, parce que je ne suis pas convaincu de mes réponses.

Mes étudiants apprennent, lors de leur initiation aux méthodes et techniques de recherche en sciences sociales, qu'une bonne question est nécessaire pour trouver de bonnes réponses. On ne sait pas ce qu'on a trouvé lorsqu'on ne savait pas ce qui était recherché. Pour réfléchir au thème du jour, il me semble important de le transformer en question et de l'interroger. Quelle serait cette question ?

L'animation socioculturelle est-elle utile socialement ?

Ceci est une mauvaise question, comme toutes celles auxquelles il peut être répondu par oui ou non. De plus, son élasticité permet toutes les interprétations en fonction de point de vue biaisé par l'idéologie du chercheur qui peut moduler à sa guise le concept d'utilité. Une vraie question de recherche débute par une vraie interrogation. Elle a une volonté explicative ou compréhensive. Elle commence par Quel est ? combien ? pourquoi ? comment ? Qui ? Ou ?

Quelle est l'utilité sociale de l'animation socioculturelle ?

Comment mesurer l'utilité sociale de l'animation socioculturelle ?

Comment mettre en évidence l'utilité sociale de l'animation socioculturelle ?

Pourquoi l'animation socioculturelle devrait être utile socialement ?

Qu'est-ce que l'utilité sociale ?

Pourquoi en 2005 les animateurs de Suisse romande se posent la question de l'utilité sociale de leurs actions ?

Depuis quand se soucie-t-on d'utilité sociale ?

Vous constatez que le thème se déploie en une infinité de questions. Je vous propose de réduire ce bouquet aux trois interrogations fondamentales annoncées par le programme :

1. la question de l'utilité sociale (problématique)
2. la question de la valorisation de ce qui n'a pas de valeur (enjeux)
3. la question du financement par la collectivité (politique)

1 la question de l'utilité sociale : Homo oeconomicus est-il utile socialement ?

L'animation socioculturelle et le monde économique ont tendance à se regarder en chiens de faïence. L'entreprise produit des biens marchands, c'est à dire des objets et des services qui s'échangent sur un marché et qui sont monnayables, au sens premier du terme, c'est à dire qu'il ont une valeur monétaire. Tandis que l'animation prise au sens premier « de mouvement » ou au sens figuré « d'âme » est immatérielle. Anima produit du sens, du lien social, du bien être, de la joie. Et tout cela ne se vend pas. Anima résiste à toute qualification marchande, puisqu'on ne peut pas fixer son prix. Et comme tout ce qui n'a pas de prix, Anima n'a pas de valeur... Cette perception procède d'une série de confusions.

Première confusion : la réduction du marché au capitalisme.

Si le capitalisme est mû par une logique de puissance et de destruction, le **moteur du marché, c'est l'échange. Le marché précède la société capitaliste** et lui succédera sans doute. La main invisible du marché, chère à Adams Smith et Pascal Couchepin, agissait bien avant l'ère du capitalisme, et agit aussi dans les espaces qui lui résistent.

Deuxième confusion : la réduction du marché à la marchandise

Le monde marchand produit du sens et du lien social, autant et parfois avec plus d'aisance que certaines pratiques de l'animation socioculturelle. On oublie que le marché c'est l'échange. Et **l'échange est à la base de toute société et de toute culture**, explique Levi Strauss. Le marché est donc ce qui définit le mieux l'homme et sa culture, parce **que là où il y a échange, il y a de la vie**. Pas étonnant d'ailleurs qu'une seule locution *faire la foire*, résume le principe du marché et de la fête. Le marché donne du mouvement et un supplément d'âme.

Troisième confusion : la mesure ne crée pas la valeur

Patrick Viveret, philosophe, auteur du rapport « *Reconsidérer la richesse* » pour le secrétariat français à l'économie solidaire, dénonce la stérilité du face à face, marché versus économie solidaire. Pour lui, **la monnaie est d'abord une institution politique et l'un des fondements du contrat social**. Il suggère, dans *Alternative économique*, de septembre 2003, de **se réapproprier le marché et la monnaie comme des concepts clés de la construction sociale et de la démocratie**. Refusez de vous laisser imposer le sens des mots par l'économie dominante, si compagnon signifie celui avec qui je partage mon pain. Concurrence signifie « courir avec ». « Ne faites pas cadeau de la

monnaie au capitalisme, explique-t-il. Parce que cela vous laisse une alternative limitée. Au pire, une régulation stricte qui fait dériver la société vers la bureaucratie et l'autoritarisme ; au mieux, une vision de l'économie sociale réduite à un îlot dans un océan de capitalisme pur et dur.

Quatrième confusion : l'animation socioculturelle n'est pas une culture hors sol

Certains désignent par tiers secteur l'ensemble des activités associatives ou coopératives qui n'appartiennent ni à la logique administrative de l'Etat, ni à la logique de l'économie privée. Ce vaste champ d'activité placerait l'humain au centre de ses préoccupations dans une dimension collective, alors que l'économie privée aurait pour finalité la constitution de profit et de capital. Je ne crois pas que cette division facilite l'analyse, ni qu'elle rende plus aisée la démonstration de l'utilité sociale de l'animation socioculturelle pour 3 raisons.

- Premièrement, parce que **l'animation socioculturelle peut se déployer dans le service public, dans des structures privées ou associatives.**
- Deuxièmement parce que **des entreprises privées contribuent à produire de la citoyenneté, du lien social et de la solidarité.**
- Troisièmement parce que cette division ne correspond pas à grand chose sur le terrain.

Où placer, en effet, les coopératives Migros ? Les banques Raiffeisen ? Les mutuelles d'assurances maladie ou le touring club suisse, plus grande association du pays ? De même pour le secteur privé. La librairie, le cinéma de quartier, une galerie de peinture ne contribuent-ils pas autant à la solidarité, au lien social et à la démocratie qu'un centre de loisirs ? Les fonctions sociales du café du coin n'ont plus à être démontrées, parce que la valeur d'usage ne recouvre pas la valeur marchande. C'est lorsque le village perd son dernier magasin qu'on se rend compte de son utilité sociale.

Cinquième confusion : l'utilité sociale n'est pas l'étalon de l'utilité sociale

De quelle utilité sociale parle-t-on, au fond ? S'agit-il ici d'une conception restrictive qui ne s'applique qu'à des associations ou organismes actifs dans le champ du travail social ou d'une **conception ouverte, proche de la sociologie spontanée qui veut qu'est utile socialement ce qui fait du bien à la collectivité.** Certains politiques pensent s'en sortir en distinguant *les associations pour soi* ; celles dont les membres s'associent en vue de leur propre plaisir ou pour défendre leurs intérêts et *les associations pour autrui* qui visent le bien des autres, comme les Restaurants du cœur ou Les amis de la terre. Ces deux formes d'associations obéissent à des logiques similaires, et il me semble contre-productif d'opérer une distinction en terme d'utilité sociale.

2. la question de l'évaluation : est-ce que ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur ?

Le président d'une fanfare démocrate chrétienne du Valais central m'expliquait récemment que son association fait de la formation, initie les jeunes à la musique, embellit le village en y apportant sa contribution volontaire à tous les événements d'importance, et favorise la démocratie. Elle est, en effet, la seule association de la

commune qui réunit dans une seule structure des gens de trois générations. La fanfare donne du sens, marque les rites sociaux, participe à la démocratie locale, crée de la gaieté, favorise les liens entre générations. Que demander de plus ? **Ce président bénévole, patron d'une fiduciaire, met en relation le soutien de la commune (quelque milliers de francs à peine) et la valeur marchande de tous les services fournis gratuitement à la collectivité par sa fanfare.** Les sommes reçues par la commune couvrent à peine le salaire du directeur de la fanfare. Alors, pour lier les bouts, la fanfare organise un loto qui, lui aussi, participe à la stimulation du lien social et à la sauvegarde de l'économie locale. Vous pouvez répéter l'exercice pour un club de foot ou une association du tourisme pédestre.

Il s'agit bien d'affirmer que **le tiers secteur** est un espace d'activité librement choisie, créateur de richesse et d'emploi, qui **n'a pas à se justifier puisqu'il existe par lui-même.** Par contre, **les professionnels de l'animation**, dans le cadre de leur mission, peuvent ou **doivent le rendre plus visible et organiser les conditions qui favorisent le développement d'activités, marchandes ou non, créatrices de lien social.** Pour cela, il faut absolument arracher la pratique de l'animation du registre compassionnel, occupationnel et charitable pour valoriser son action sur la qualité de l'espace public. Pour parler plus clairement ou plus crûment : il s'agit de virer les baby foot et les fauteuils désossés qui sont les scories d'une époque où l'animation consistait à fournir un lieu de rencontre et une occupation à des jeunes plus ou moins déphasés.

Le vrai enjeu est de montrer comment l'animation socioculturelle agit sur la qualité de l'espace public, sans confondre le tiers secteur et l'animation socioculturelle.

En résumé, ne vous enflammez pas pour ce concept.

- **L'animation socioculturelle** est une technique, une approche ou un art comme vous le voulez, sans champ d'action particulier. Elle **se déploie aussi bien dans le secteur privé que dans le service public ou le tiers secteur.** Elle ne devrait pas, *a priori*, être évaluée à l'aulne de son utilité sociale.
- Il devrait être facilement démontrable **qu'un animateur** ou une animatrice socioculturelle, **qui fait bien son travail, favorise, soutient, encourage les initiatives plus ou moins informelles du tiers secteur.**
- **Demandez-vous également s'il faut-il toujours être utile pour être légitime.** Les choses ne sont pas encore plus belles lorsqu'elles sont inutiles, purement gratuites. **La grandeur de l'homme, ce qui le distingue de l'animal, est justement d'être capable de consacrer une énergie folle à des actions complètement inutiles.**

3. la question du financement ou la question politique

J'ai été membre de la commission de gestion du conseil général de la commune de Fully. Une commune de 6'000 habitants. Lors de mon mandat, j'ai été confronté à divers débats qui rejoignent très précisément les préoccupations de ce jour. Dans cette commune, les citoyens se soucient à juste titre des dépenses de fonctionnement de l'administration communale. Celle-ci a engagé durant ces dernières années, en vrac et dans le désordre, un troisième agent de police, un jardinier à mi-temps, un animateur, du personnel pour la crèche et la garderie, un

responsable du réseau d'eau. Imaginons qu'à chacun d'entre eux ait été posé la question de leur utilité sociale ? Comment cette utilité se manifeste au quotidien ? Comment la mettre en relation avec le salaire ? **Vaut-il mieux engager un animateur ou un agent de police supplémentaire - voilà des questions légitimes qui sont posées à l'autorité politique.**

Vous voyez bien que l'utilité pour la collectivité publique des divers agents ne peut se faire qu'en référence à un système de valeur qui diffère d'une fonction à l'autre. Le policier n'a pas à être évalué sur la même base que le jardinier ou l'éducatrice responsable de la garderie. Mais le statut légal n'a aucune espèce d'importance. La question est la même lorsqu'on confie un mandat en subsidiant une structure privée ou associative : **Quelle est l'utilité sociale de cette garderie privée soutenue par les pouvoirs publics, de cette école de musique associative, de cette association interculturelle ? Pourquoi y injecter de l'argent public ?**

Parce que l'animation stimule la démocratie et renforce le tissu social. Voilà ce qu'on répond depuis une décennie. Donc, si l'animation est un instrument des pouvoirs publics pour vivifier l'idéal démocratique, il devrait être aisé de démontrer que la collectivité dans son ensemble a intérêt à soutenir des professionnels qui démultiplient l'efficacité sociale du tiers secteur. Permettez-moi donc de jeter la suspicion sur les animateurs qui se refusent, par principe, à être soumis à des procédures d'évaluation. A première vue, l'animation a intérêt à établir des procédures standards d'évaluation, même monétaires, s'il le faut. Il devrait être possible de démontrer que chaque franc investi dans l'animation rapporte pour 3, 4 ou 5 francs de bien être supplémentaire. Quant aux activités critiques voir subversives, il s'agit de démontrer en quoi elles sont utiles socialement et, si non, il faut bien se résoudre à trouver des financements alternatifs.

Le sens de l' action

Toute évaluation de l'utilité sociale prend appui sur la perception que se donne la structure de sa propre utilité. **Le temps de la définition négociée est donc le préalable à la démarche. Les animateurs genevois ont montré la voie, lorsque, pressentant les vaches maigres de l'austérité budgétaire, ils ont réaffirmé avec leurs partenaires de l'Etat, des communes, des syndicats et du monde associatif le sens et les valeurs de leurs actions.** Charte cantonale rendue publique, lors d'une séance solennelle le 22 septembre 1993. La démarche a exigé des divers partenaires, salariés ou bénévoles, la capacité à énoncer leur projet de manière claire et lisible. **A partir de là seulement, il devient possible d'évaluer les actions en les reliant avec des objectifs déclarés.**

Je disais en introduction que lorsqu'on ne sait pas ce qu'on cherche, on ne sait pas ce qu'on trouve, il en est de même pour l'évaluation. **Lorsqu'on ne sait pas précisément ce qu'on doit faire ; on ne sait pas non plus si on l'a fait correctement.**

Le second défi, une fois les objectifs négociés est de trouver des critères d'évaluation, mais surtout l'unité de mesure qui puisse être comprise par l'autorité de financement, les citoyens, le public et, bien évidemment, les animateurs. Mais quelles données faut-il recueillir pour justifier son action, lorsque intuition et la bonne foi ne suffisent plus ?

Je vous propose de prendre l'exemple d'un animateur engagé par une commune pour agir dans le domaine de la jeunesse. Pour passer de la déclaration d'intention à une collaboration concrète, il a fallu que l'exécutif communal et la structure d'animation se mettent d'accord sur des thèses minimales, plus petits dénominateurs communs. L'équivalent en miniature de la charte genevoise de l'animation.

Voici les thèses :

1. La jeunesse est un groupe social avec des besoins particuliers.
2. Les autorités communales sont responsables de la qualité de l'espace public, l'accueil des jeunes dans la cité est de la responsabilité collective.
3. La collectivité dans son ensemble profite des activités proposées aux jeunes.
4. La coordination régionale de la politique de la jeunesse renforce l'impact au niveau local, mais n'implique aucune uniformisation des pratiques sur les diverses communes.
5. L'animation socioculturelle est le moyen de mettre en œuvre la politique de la jeunesse.
6. L'animation auprès de la jeunesse remplit une fonction socioculturelle et socio-éducative.
7. La présence de professionnels sur le terrain ne remplace ni ne supplée à l'engagement des bénévoles, au contraire il s'agira de vivifier et de soutenir le tissu associatif.
8. Les activités proposées ainsi que leur localisation tiennent compte des besoins des jeunes et des structures existantes.

Rappelons que la politique surtout au niveau local est l'expression de la volonté des citoyens (ceux qui votent) et des contribuables (ceux qui payent des impôts). La mise en œuvre d'une politique de la jeunesse concerne en premier chef les élus. C'est à ce niveau que se fixent, sur la base des attentes et des besoins des citoyens et des dispositions légales, les orientations. Les élus, dans notre cas le conseil communal, conviennent avec les animateurs des objectifs généraux et des moyens de les évaluer. C'est-à-dire qu'ils négocient les effets, les impacts et les résultats à produire pour quatre ans dans différents domaines d'intervention (cadre de vie, soutien, création, intégration des étrangers, prévention des risques, etc.).

Besoins collectifs des jeunes reconnus par le pouvoir politique

Etre entendus :
 Avoir de l'espace :
 Etre encadrés :
 Etre soutenus :
 Entendre des messages cohérents :
 Grandir dans une cité ouverte aux jeunes

Les objectifs sont spécifiés par des critères vérifiables. Dans le cas de l'animation socioculturelle, ces critères ne devraient pas être de type statistique ou économique car ils distordent trop la réalité et les pratiques. Il a été décidé de les mesurer en fonction de critères convenus et compréhensibles par tous. Ceux de la bonne gouvernance, élaborés dans les agendas 21 locaux :

- La qualité (réponses aux attentes et besoins des citoyens)
- L'effectivité (impacts produits)
- L'efficacité (résultats atteints)
- L'efficience (ressources utilisées)
- La régularité (respect des dispositions légales)

L'animation socioculturelle est, au niveau de l'exécution, comme le jardinier ou l'agent de police. Il s'agit donc de négocier un contrat qui définit les objectifs politiques, stratégiques et opérationnels. Ce mécanisme permet de déléguer d'importantes compétences à des structures associatives et d'assurer la cohérence entre ce qui est voulu au niveau politique (représentant le collectif) et ce qui est réalisé sur le terrain pour le bien de la collectivité.

Dans ce modèle, les relations entre le terrain, l'animation et les autorités politiques passent par une hiérarchisation des niveaux de responsabilités et des missions. Des principes de gouvernance, entendus ici comme les règles, mécanismes et pratiques, articulent les décisions politiques à la participation des citoyens. Voici donc une approche métisse qui pervertit les règles administratives du new public management en les accouplant aux principes fondamentaux du développement durable.

Pour caricaturer, les politiques font de la politique et les structures d'animation de l'animation. Cela a un double avantage. Les animateurs sont débarrassés du sentiment de flou qui paralyse souvent les initiatives les plus originales, et les politiques sont rassurés. Ils négocient les objectifs, votent des budgets et suivent tout cela de loin, en toute confiance puisque des critères d'évaluation existent. Tout animateur qui a compris le double sens de sa mission médiatrice sait que sa déontologie exige de lui la capacité forcément dialectique à orienter son action en orientation la conscience du politique. Voilà, le cercle vicieux ou vertueux. L'animateur contribue à plus de démocratie sociale, et plus de démocratie sociale réclame plus d'animation. Dans ce modèle, l'animateur, même le plus subversif est un chevalier blanc, franc et loyal qui guerroye sans peur ni reproche.

L'animation socioculturelle est une pratique qui répond bien au défi de notre temps lorsqu'elle est souple dans ses moyens, imaginative dans ses réponses et rapide dans ses interventions. Cette animation là ne devrait pas craindre la tendance à évaluer son utilité sociale et son efficacité budgétaire. Au contraire. J'ai constaté que lorsque des mécanismes d'évaluation performants empruntés à l'économétrie mesurent l'efficacité de la pratique de l'animation sur la qualité de l'espace public, plus de moyens sont attribués.

Merci de votre attention.